

# Les emprunts toxiques de la Métro arrivent au tribunal

Ça ressemble à l'histoire du pot de terre contre le pot de fer. Avec comme pot de fer une puissante banque, Dexia, devenue Sfil, banque détenue par les États français et belge et, comme pot de terre, des collectifs citoyens qui refusent que les collectivités flouées, et donc in fine les contribuables, paient « des banques qui se sucent ».

À partir des années 2005-2006, de nombreuses collectivités ont été sollicitées par la banque Dexia pour contracter des emprunts toxiques, c'est-à-dire dont la variation du taux des prêts (pourtant appelés "Tofix") est telle que ce dernier peut atteindre des sommets et ruiner l'emprunteur. Des centaines de collectivités ont ainsi été flouées en France dont, en Isère, la Métro, mais aussi des hôpitaux, des communes comme Meylan, Vizille, Vaujany, Sassenage ou Seyssins... dont le maire, mais alors aussi président de la Métro, était à l'époque Didier Migaud, aujourd'hui premier président de la Cour des comptes.

Avec un taux de départ avoisinant 3 ou 4 % et aboutissant, quelques années après, à parfois plus de 20 %, on se doute que tous les responsables des finances des dites collectivités se sont arrachés les cheveux ! Quelques collectivités ont déposé des recours en justice mais sans jamais obtenir gain de cause : il faut dire que l'État, qui devrait payer plus de 20 milliards d'euros si la Sfil perdait tous ses procès en France, a fait voter en juillet 2014 une loi rétroactive estimant légaux les contrats sans mention du TEG (taux effectif global), principal argument des



Mobilisés, de gauche à droite : Jean-Paul Jargot, Gilles Kuntz (Cac 38), Georges Veyet (Cac 38), Michèle Vilard (Attac et CADTM) et Isabelle Rama (CADTM) ; Photo Le DLV/P.

requérants dans les différents procès. De fait, la plupart des collectivités ont préféré conclure un accord avec l'État, et parmi elles la Métro (lire ci-contre). Un accord alors validé par le conseil de la Métro, par 61 voix pour, 53 contre (les écologistes et l'opposition de droite) et 9 abstentions.

## « Cette dette est immorale et illégitime »

Trois membres du Cac 38 (Collectif pour un audit citoyen de la dette publique) ont alors déposé un recours contre cette délibération au tribunal administratif : Marie-Claude Carrel, Georges Veyet et Gilles Kuntz (par ailleurs ancien élu de la Métro). Ce recours sera examiné par le tribunal administratif de Grenoble jeudi 6 septembre à 10 heures.

Gilles Kuntz et Georges Veyet ont rappelé hier leurs arguments : « Les élus n'ont eu aucune information signalant que cet emprunt était dangereux, puisqu'ils s'engageaient à payer une facture

sans en connaître le montant final. La collectivité ne pouvait pas souscrire un tel emprunt spéculatif, car c'est un peu comme si elle jouait l'argent des contribuables au loto. Cette dette est immorale, illégitime, on dépouille la collectivité ».

Demain matin, le rapporteur public demandera que les requérants (qui en ont été informés hier) soient déboutés. Les chances de voir le recours de ces membres du Cac 38 aboutir sont donc minces.

« Des collectifs restent mobilisés dans des grandes villes (Grenoble, Nîmes, Vichy, Dijon...) qui ont préféré transiger avec l'État. Et quelques petites communes poursuivent le combat judiciaire, concluent Gilles Kuntz et Georges Veyet. Ce sera peut-être compliqué de gagner mais on veut continuer d'informer les citoyens, lesquels pensent que les élus doivent savoir ce qu'ils font... Eh bien non, ces élus, parfois, ne savent pas ce qu'ils font ».

Vincent PAULUS

## L'histoire des emprunts toxiques de la Métro

Le 13 avril 2006, signature par Didier Migaud, alors président de la Métro, d'un contrat de prêt avec Dexia de 22M€ dont le taux d'intérêt est fixé à 3,57 % si un euro vaut plus de 1,43 franc suisse (CHF), sinon il sera indexé jusqu'en 2023 sur le rapport de change entre € et CHF. Le 24 mars 2010, l'euro passe sous la barre de 1,43 CHF. Le 3 novembre 2011, Marc Baietto, président de la Métro, signe avec Dexia un contrat de prêt d'environ 19M€ pour refinancer le prêt précédent en limitant le taux d'intérêt dû pour l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 13,05 %. Le 31 mai 2013, la Métro assigne Dexia en justice et bloque les prochaines échéances d'intérêt. Le 15 janvier 2015, la Banque suisse cesse de soutenir sa monnaie sur les marchés et l'euro tombe sous le franc suisse le 21 janvier 2015 : de ce fait, l'échéance de janvier, pour l'emprunt de la Métro, dépasse 19 % de taux d'intérêt. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le conseil de la Métro décide de retirer son recours contre Dexia (déposé en 2013) et d'accepter le fonds de soutien mis en place par l'État. La Métro doit alors payer les 17,5M€ de capital restant sur l'emprunt toxique initial, ainsi que 10M€ d'intérêt bloqués en retard et 25,5M€ d'indemnité de remboursement anticipé (IRA) ; et la Métro reçoit 14,2M€ du fonds de soutien.

Quand on regarde ça de l'extérieur, on se demande pourquoi tant d'élus sont tombés dans le panneau ! « Dexia, banque avec qui on travaillait depuis toujours, a voulu, vers 2006-2007, nous faire signer un tel emprunt toxique, témoigne Jean-Paul Jargot, directeur général des services de la Ville de Saint-Martin-d'Hères de 1982 à 2008. La Ville a toujours refusé, alors Dexia, en représailles, a décidé de ne plus jamais lui prêter d'argent ».

V.P.